

LES CHAUMES DU PATOUILLET à LUNERY



Jeu-concours

« À la découverte
des Espaces
naturels
sensibles
du Cher »

Bulletin de participation

jusqu'au 31 octobre 2022





QUESTIONNAIRE

LES HAUMES DU PATOUILLET

1. En quelle année le site a-t-il été labellisé Espace naturel sensible (ENS) par le Conseil départemental du Cher ?

- 1840 1988
 2012 2015

2. Quel est le lieu de ponte de la Decticelle bicolore ?

- sur les branches de coronille dans une tige de graminée au creux d'un rocher

3. Quelle pratique berrichonne a donné son nom au site « le Patouillet » ?

- l'élevage de chiens « Patou » le pâturage des moutons
 la pêche aux écrevisses le lavage du minerai sur les rives du Cher

4. Un peu d'histoire... Il y a 23 millions d'années, qu'y avait-il à la place de ce milieu naturel ?

- un volcan un lac une forêt dense

5. Il pique! Ses baies sont utilisées notamment dans la choucroute et vous le trouvez sur l'ensemble du site :

6. Ce site est reconnu pour ses orchidées remarquables. Pour leur fécondation, quelle technique utilise les Ophrys pour attirer les insectes ?

- le mimétisme le colorisme l'olfactif

7. Sept espèces protégées ou rares jusqu'alors non mentionnées sur le site ont été découvertes à compter de 2001. Sélectionnez en deux parmi les espèces nommées ci-dessous.

- rosier pimprenelle céphalanthère rose
 epipactis de Müller fraisier musqué

Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

..... Téléphone :

Adresse électronique :

- J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2022 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mégaoctets (Mo).

Extrait du règlement

Espaces sensibles mais néanmoins accessibles au public, les Espaces naturels sensibles (ENS) du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- 2** le Marais de Chavannes à Chavannes
- 4** les Chaumes du Patouillet à Lunery
- 5** le Marais Boisé du Val d'Auron à Bourges et Plaimpied-Givaudins
- 8** le Bec d'Allier à Cuffly
- 11** le Territoire des Places à Morogues
- 13** l'étang et Tourbière des landes à Ménétréol-sur-Saoudre

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil Départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter vos chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 6 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/que-faire-sur-les-ENS

